

**MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE**

* * * * * ° * * * * *

**Direction Nationale
des Services Vétérinaires**

* * * * * ° * * * * *

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

* * * * * ° * * * * *

**PAGE D'INFORMATION SUR LA DIRECTION NATIONALE DES SERVICES
VETERINAIRES**

Créée par la Loi N° 05-010 du 11 février 2005, la direction Nationale des Services Vétérinaires a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans les domaines de la protection animale et de la santé publique vétérinaire, de suivre et de coordonner la mise en œuvre de ladite politique.

Protection sanitaire des animaux.

En matière de protection animale une des principales activités est la protection sanitaire des animaux. Dans ce domaine la protection du cheptel national contre les principales maladies contagieuses est une des priorités.

La péripneumonie contagieuse bovine est une parmi d'autres contre lesquelles l'Etat malien mobilise d'importantes ressources. Un plan quinquennal de lutte contre la péripneumonie contagieuse bovine, financé pour 1 330 704 000 francs CFA sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) est actuellement mis en œuvre. L'objectif de ce plan quinquennal est de parvenir à contrôler la PPCB en assurant pendant 5 campagnes successives de vaccination un taux de couverture vaccinale de 80% du cheptel bovin contre cette maladie en renforcement les capacités d'intervention des services vétérinaires par des équipements et des infrastructures.

Bilan des campagnes 2006/2007 et 2007/2008

Au cours la campagne de vaccination 2006/2007 ont été vaccinés 5 119 364 têtes, soit 81,67 % du cheptel bovin national

La campagne 2007/2008 en cours, a été lancée le 20 octobre 2007 à Manabougou, cercle de Koulikoro, par le Premier Ministre Modibo SIDIBE pour laquelle les réalisations à ce jour sont de 4 626 097, trois mois avant sa clôture.

Le tableau ci-dessous donne la situation des vaccinations contre la PPCB et autres maladies contagieuses. Ces données sont les résultats des efforts conjugués des agents de la DNSV et des vétérinaires privés mandatés.

Tableau N°18 : Situation des vaccinations effectuées

AFFECTIONS	REALISATIONS		
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
PPCB	1291338	3334759	4 626 097
Pasteurellose bovine	544609	1738725	2 283 334
Charbon symptomatique	349443	1572397	1 921 840
Charbon bactérien	5865	13608	19 473
Pasteurellose ov/cap.	366851	640914	1 007765
DNCB	54838	83364	138 202
Clavelée	3782	10189	13 971
Maladie de Newcastle	316403	2058270	2 374 673
Variole aviaire	4299	121277	125 576
Maladie de Gumboro	4198	121259	125 457
Rage canine	188	2067	2 255
Bronchite infectieuse	8409	146262	154 671
PPR	47450	289992	337 442
Choléra aviaire	0	19025	19 025
Salmonellose aviaire	0	6000	6 000
Coryza aviaire	0	15698	15 698

Santé publique vétérinaire

En matière de santé publique vétérinaire la DNSV, en plus de la protection sanitaire qui y contribue largement, est chargée entre autres d'assurer le contrôle sanitaire des animaux et des produits animaux et d'origine animale.

A ce titre les Services Vétérinaires assurent l'inspection des viandes, le contrôle des animaux et des produits animaux et d'origine animale à l'importation et à l'exportation, ainsi que le contrôle de ces denrées dans les établissements de production, de conservation et de commercialisation. En 2007 par exemple 42455,934 tonnes de viande ont été contrôlées dans les abattoirs et sur les aires d'abattage sur le territoire national.